

FLUBENDAZOLE 3 Porc-Volaille FRANVET

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 16-06-2021

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Porcins et volailles.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Affections à parasites sensibles au flubendazole.

Chez les porcins, traitement des infestations par les parasites suivants :

- nématodes gastro-intestinaux :

Ascaris suum

Oesophagostomum dentatum

Trichuris suis

Hyostrongylus rubidus

Strongyloides ransomi

- nématodes de l'appareil respiratoire :

Metastrongylus elongatus

Chez les volailles, traitement des infestations par les parasites suivants :

- nématodes gastro-intestinaux :

Ascaridia spp.

Heterakis gallinarum

Capillaria spp.

Trichostrongylus tenuis

Amidostomum anseris (oie)

- nématodes de l'appareil respiratoire :

Syngamus trachea

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

Porcins

- 0,75 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour par voie orale pendant 10 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 50 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 15 ppm dans l'aliment.

ou

- 1,50 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour par voie orale pendant 5 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 50 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 30 ppm dans l'aliment.

Volailles :

3 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour par voie orale pendant 7 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 100 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 30 ppm dans l'aliment.

Pour respecter la posologie pondérale et tenir compte des ingérés alimentaires effectifs, le taux d'incorporation peut être augmenté ce qui conduit à une teneur (en ppm) plus importante dans l'aliment.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un g contient :

Flubendazole 3 mg

Principes actifs / Molécule

Flubendazole

Forme pharmaceutique

Prémélange

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste II.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Prémélange médicamenteux destiné à la fabrication d'aliments médicamenteux solides et ne devant pas être administré en l'état.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats :

- porcins : 5 jours.
- poules et poulets : 4 jours.
- faisans : 5 jours.
- dindes : 2 jours.
- Autres volailles : 15 jours.

Œufs : zéro jour.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

Le flubendazole est un anthelminthique à large spectre appartenant à la famille des benzimidazoles.

Le flubendazole agit par interaction avec le système microtubulaire des cellules absorbantes du parasite ce qui donne lieu à une autolyse et à la destruction complète de ces cellules, ce qui provoque la mort et l'expulsion du ver.

Propriétés pharmacocinétiques

Le flubendazole est très peu soluble dans les systèmes aqueux, il en résulte un faible taux de dissolution et une absorption très faible au niveau du tractus gastro-intestinal. Ceci se traduit par une excrétion fécale élevée de la substance active.

La fraction absorbée est largement métabolisée dans le foie par hydrolyse des carbamates et par réduction cétonique. Les métabolites sont conjugués à l'acide glucuronique ou aux sulfates et sont excrétés par l'urine.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue à la substance active.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Ce prémélange médicamenteux est exclusivement destiné aux espèces de destination indiquées à la rubrique "Espèces cibles".

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Ce prémélange médicamenteux est destiné à la fabrication d'aliments médicamenteux solides et ne peut être utilisé en l'état ; le taux d'incorporation du prémélange médicamenteux à l'aliment solide ne peut être inférieur à 5 kg/tonne.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Manipuler ce produit en prenant les précautions recommandées afin d'éviter tout risque d'exposition.

Le port d'un masque, de lunettes et de gants de protection, est recommandé lors de la préparation de l'aliment.

Éviter de respirer les poussières et éviter le contact avec la peau et les yeux.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

L'innocuité du produit a été évaluée chez les poules pondeuses. Le produit peut être utilisé chez ces animaux.

Le produit peut être utilisé chez les truies gestantes.

Son innocuité n'a pas été évaluée chez les truies allaitantes, son utilisation pendant la lactation devra faire l'objet d'une évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

- Sac

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 3 mois.

Durée de conservation après incorporation dans les aliments : 9 mois.

- Conteneur souple

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 6 mois.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 4 semaines.

Durée de conservation après incorporation dans les aliments : 9 mois.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de

l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

HUVEPHARMA SA
34 RUE JEAN MONNET
ZONE INDUSTRIELLE D'ETRICHE
SEGRE
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
FRANCE

Classification ATC Vet

- QP52AC12

Laboratoire



HUVEPHARMA SA
34 rue Jean Monnet
ZI d'Etriché
Segré
49500 Segré-en-Anjou Bleu

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/2578133 9/2005

Date de première autorisation

2005-06-02

Présentation et quantité

FLUBENDAZOLE 3 Porc-Volaille FRANVET Sac de 5 kg

Code GTIN : 03661753032662

FLUBENDAZOLE 3 Porc-Volaille FRANVET Sac de 25 kg

Code GTIN : 03661753030620

FLUBENDAZOLE 3 Porc-Volaille FRANVET Conteneur souple de 1000 kg

Code GTIN : 03661753067312